

élus :

.....23.....

Conseillers en
fonction :

.....23.....

Conseillers
présents :

.....21.....

+ procuration de vote

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 décembre 2024

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

Point 13 : Rapport annuel 2023 de l'EMS sur la qualité et le prix des services publics de l'eau et de l'assainissement et sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des informations contenues dans le rapport annuel 2023 de l'Eurométropole de Strasbourg sur :

- la qualité et le prix des services publics de l'eau et de l'assainissement,
- la qualité et le prix du service d'élimination des déchets.

AMENDE cette prise d'acte en raison des questions et préoccupations suivantes :

1/ Bases des affirmations sur l'absence de risques pour la santé :

À ce jour, aucune étude approfondie n'a été réalisée pour évaluer les effets sur la santé des métabolites du chloridazone. Nous souhaitons connaître les éléments sur lesquels s'appuient l'EMS et l'ARS pour affirmer que cela est sans danger.

2/ Résultats insuffisants malgré les efforts :

Après plusieurs années, il est préoccupant de constater que les résultats restent médiocres dans plusieurs zones. Cela soulève à notre sens des interrogations sur les mesures prises pour résoudre le problème.

3/ Solutions à renforcer :

Bien que la pollution historique pose un défi complexe, des traitements existent et pourraient à notre sens être mieux exploités :

- Filtration sur charbon actif : efficace pour adsorber les pesticides et leurs métabolites,
- Dilution via interconnexion des réseaux : pour réduire les concentrations dans les zones critiques,
- Arrêt des captages pollués : pour éviter la propagation de l'eau contaminée.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Lampertheim, le 9 décembre 2024

Le secrétaire

Nathalie TROG



Le Maire

Murielle FABRE